Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-39 | Dénomination du Centre de santé municipal
Sur le rapport de Madame Marie-Pierre Rodriguez

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :
PP2-H : "Prendre soin et préserver"/ Habitants et usagers

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil municipal a décidé la création d'un centre de santé municipal, employant des professionnels de santé rémunérés par la Ville, afin de contribuer à maintenir et renforcer l'accès des stéphanais à des soins de proximité.
Après une phase importante de travaux de réhabilitation et d'aménagement, le centre de santé municipal devrait ouvrir ses portes au printemps 2027, rue Charlie Chaplin.
Il est proposé de dénommer ce nouvelle équipement "Centre de santé municipal Madeleine-Brès".

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :
- Qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer la dénomination des lieux publics,
- Que la dénomination attribuée à une voie ou un édifice public doit être conforme à l'intérêt public local tout en respectant le principe de neutralité du service public,
- L'intérêt que porte la collectivité à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la place des femmes dans l'espace public, ainsi qu'aux questions de santé publique et d'accessibilité des soins,

Décide :
- De dénommer le futur centre de santé municipal « Centre de santé municipal Madeleine-Brès ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145253-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026